

ENQUÊTE DE 1848

SUR LE TRAVAIL AGRICOLE ET INDUSTRIEL

Archives départementales de l'Ariège, 15 M 2/1

Texte transcrit par Claudine Pailhès et Marigeorges Allabert

En ce milieu du XIX^e siècle, la Révolution de 1848 vint placer la question sociale au premier plan : aussi, la grande enquête qui est alors lancée donne-t-elle, sur la France entière, de nombreux renseignements sur l'état de l'industrie, de l'agriculture et sur la situation sociale des ouvriers.

Cette enquête est cantonale et, en Ariège, les archives départementales en conservent les résultats sur tous les cantons. Bien sûr, l'importance des informations est inégale ; elle dépend de la personnalité et de l'intérêt de ceux qui ont rempli les tableaux. La documentation est riche car l'application du décret du 25 mai 1848 qui établit le principe de l'enquête l'organise sous la présidence du juge de paix assisté d'une commission composée d'un nombre égal d'ouvriers et de patrons, chaque spécialité dans l'industrie ou l'agriculture devant être représentée.

Une première partie concernant le Couserans a été publiée dans « Archives ariégeoises » de 2010. Les réponses aux vingt-neuf questions rendent compte des conditions salariales (contrats, salaires, temps de travail, hiérarchie...), du niveau d'instruction, laïque et religieuse, du niveau de vie, des institutions d'entraide sociale mais aussi répondent aux « moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ». Les cantons de l'arrondissement de Pamiers en témoignent dans ce numéro.

Note sur la transcription.

Le principe de notre rubrique « Trésor d'archives » est de donner des transcriptions fidèles aux textes proposés offrant aux lecteurs le matériau brut de l'histoire et la possibilité d'apprécier ce qu'était la langue écrite du temps. Aussi avons-nous reproduit les quelques fautes d'orthographe qui ne nuisent pas à la lisibilité du document.

CANTON DE PAMIER

1 - Quelles sont les industries du canton ?

Une fabrique d'acier et limes avec une forge à la catalane.
Une forge à la catalane à 2 feux.
Une manufacture composée d'une filature pour laine et coton.
Une papeterie.
Une autre filature de laine avec son foulon.
Une foulerie et apprêtage de draps.
Six tuileries.
Dix moulins à eau et quatre à vent.
Une minoterie.
Une scierie pour le bois.
Un moulin à plâtre.
Une fabrique de chaux hydraulique.

2 - Quel est le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en hommes, femmes et enfants au-dessous de 16 ans ? Nombre des ouvriers appartenant au pays. Nombre des ouvriers qui n'y ont qu'une existence temporaire.

152 [hommes]. 19 [femmes]. 10 [enfants].
[Ouvriers du pays] : 165.
[Résidents temporaires] : 16.

3 - À quel âge les enfants, filles et garçons, commencent-ils ordinairement leur apprentissage ? Quel est le nombre des apprentis du canton, les conditions habituelles et la durée de l'apprentissage ?

On commence assez généralement l'apprentissage à l'âge de quinze ans ; le nombre dans le canton est à peu près de 90. Les conditions habituelles dans le travail libre ou chez les artisans sont de payer de deux à trois cents francs pour la nourriture avec une durée de travail de deux à trois ans. Dans la fabrique d'acier, l'apprenti est payé de 20 à 35 fr par mois et à mesure qu'il se perfectionne, son salaire va en augmentant. Dans les autres fabriques et usines, l'apprenti gagne un salaire qui augmente aussi selon sa capacité.

4 - Quelles ressources le canton offre-t-il au travail ? Pourrait-il occuper, soit dans l'industrie proprement dite, soit dans l'agriculture, un plus grand nombre de bras que celui qu'il emploie ?

Les ressources que le canton offre au travail sont absorbées par ses propres ouvriers et loin de pouvoir occuper des ouvriers étrangers, on peut dire que le travail est insuffisant pour les bras à occuper.

5 - Quelles seraient les industries que la situation des lieux permettrait d'y développer ou d'y importer utilement ?

On pourrait établir dans le canton toutes les usines que l'eau peut faire mouvoir et particulièrement, on pourrait y faire fructifier l'industrie des fers et des draps.

6 - Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ?

Dans la fabrique d'acier, fer et limes : les ventes se sont portées en 1847 à 583 697 fr 27 centimes. Pour les autres usines, elles ne travaillent que pour l'usage et le besoin local, sauf la filature de coton qui expédie quelque peu hors du canton et la papeterie qui ne fabrique même que du papier de la dernière qualité et n'expédie aussi que fort peu dans les villes voisines.

7 - Quel est, dans les diverses branches de travail, le terme moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers, pour les hommes, les femmes et les enfants ?

Pour la fabrique d'acier : 60 fr par mois ; pour la fabrication du fer : 130 fr.

Pour les limes : 50 fr par mois.

Pour la filature laine et coton : 28 fr.

Pour la papeterie : 32 fr.

Pour la filature laine et foulon : 30 fr.

Pour la foulerie et apprêtage des draps : 30 fr.

Pour les tuileries : 50 fr.

Pour les moulins : 30 fr.

Pour la minoterie : 30 fr.

Pour la scierie : 50 fr.

Pour le moulin à plâtre : 40 fr.

Pour la fabrique de chaux hydraulique : 40 fr.

Dans la fabrique laine et coton, le terme moyen du salaire des femmes, est de 24 fr par mois, celui des enfants de 18 fr.

Dans le travail libre chez les artisans, le salaire moyen des cordonniers est de 24 fr par mois, celui des ferblantiers, menuisiers, charpentiers, maçons, plâtriers etc. est de 35 fr.

8 - Quel est, au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable 1° à un ouvrier seul, 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge ?

La somme annuelle jugée indispensable à un seul ouvrier est de 365 fr. Celle nécessaire à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge est de 821 fr 25 centimes.

9 - Quelles sont les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement ?

Les conditions d'existence sous ces trois rapports sont en général bonnes ; il n'y a point de souffrance marquante à signaler.

10 - Quelles sont, parmi les diverses branches du travail, celles où l'aisance est la plus grande et celles au contraire que frappe le plus souvent le fléau de l'indigence ?

L'aisance se trouve chez les ouvriers qui fabriquent le fer et l'acier. L'indigence chez quelques cordonniers et quelques tailleurs mais plus particulièrement chez les terrassiers.

11 - Quel est le mode des conventions usuelles ou exceptionnelles qui interviennent entre les ouvriers et les patrons, soit pour les travaux à exécuter à la campagne, soit pour le travail des usines, manufactures ou ateliers ?

A part le travail qui se fait à la journée ou à prix fait, les propriétés à la campagne sont en général données aux ouvriers pour être cultivées sous la condition d'un partage de fruits, par moitié, par tiers ou par quote part selon la bonté du terrain. Dans les fabriques et usines, les conventions sont verbales et toujours en rapport avec l'aptitude de chaque individu qui ne reçoit jamais qu'un salaire.

12 - Si les sous-entreprises faites d'ouvriers à ouvriers et vulgairement connues sous le nom de marchandage sont usitées dans le canton ; indiquer quelles en sont les espèces ?

Ce n'est pas l'usage dans le canton de voir ce genre d'entreprise.

13 - Quelle est la durée moyenne des travaux pendant l'année, le temps, les chances et les causes habituelles et accidentelles de chômage de chaque industrie ?

Dans le travail libre et les tuileries, le chômage dure environ quatre mois, à raison des diverses saisons de l'année.

Dans les fabriques et usines, le travail est continu ; il n'est suspendu que faute de demandes ou de consommation.

14 - Quelle est la cause première de la prospérité ou de la décadence de telle ou telle industrie du canton ?

La fabrique d'acier, fers et limes était en plein état de prospérité et de développement quand arriva la Révolution de février. Le rétablissement de la confiance lui aurait rendu certainement son premier état si le décret du Gouvernement provisoire diminuant les droits d'entrée des fers étrangers n'eut porté d'abord une grave perturbation dans les transactions renaissantes en occasionnant de la part des consommateurs des demandes de réduction de prix auxquelles il n'est pas possible de souscrire et si ce décret en suite par son exécution prochaine ne menaçait pas de briser l'avenir de cet établissement en lui enlevant la protection qui lui était nécessaire contre la concurrence étrangère.

Les autres usines ne peuvent pas éprouver de changement notable dans leur état qui demeure toujours plus ou moins médiocre.

15 - Existe-t-il dans le canton des associations soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ? S'il en existe, quels sont les conditions et les résultats de ces associations ?

Il n'existe point dans le canton de ce genre d'association.

16 - Quelles applications nouvelles pourrait-on faire des principes de l'association ?

[Pas de réponse]

17 - Quelle est l'influence sur l'industrie et le travail libre des travaux entrepris dans les maisons centrales de détention, hospices etc. ?

Les travaux entrepris dans ces maisons nuisent à tous les états auxquels ils se rapportent.

18 - Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation ?

Le bien être et l'état prospère de la population.

19 - Quel est le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance et de secours mutuels existant dans le canton en faveur des ouvriers ou patrons ? Quelles sont les conditions fondamentales des règlements de ces institutions ? Quels sont les résultats obtenus dans l'intérêt moral et matériel des membres affiliés ?

Dans le canton, il existe trois sociétés. Les conditions fondamentales sont de procurer à ceux de ses membres qui sont malades ou incapables de travail par l'âge ou les infirmités :

1° du secours en argent dont la quotité est fixée à un franc par jour pendant la maladie, 50 centimes pendant la convalescence et 2 fr par semaine lorsque le sociétaire est incapable de travailler ;

2° le service gratuit du médecin et des veilleurs quand l'ouvrier est malade et qu'il est obligé d'aller aux eaux, il lui est accordé une indemnité de 7 fr pour le voyage ; si l'ouvrier vient à décéder, il est remis à sa famille pour les frais de sa sépulture une somme de 40 fr.

Chaque associé verse entre les mains du trésorier une somme de 3 fr le jour de son admission et paye tous les mois une somme de 50 centimes.

Dans l'intérêt moral, l'ouvrier, comptant sur le secours qui lui est assuré en cas de maladie, ne désespère pas de sa position et ne se livre pas à des actes que la société réprouve. Dans l'intérêt matériel, l'ouvrier ne manque pas du nécessaire et reçoit tous les secours dont il a le plus grand besoin. Tels sont les résultats de ces institutions qui lient étroitement tous les ouvriers entr'eux.

20 - Quel est l'état de l'instruction parmi les travailleurs ? Combien, sur 100, savent lire et écrire, tant parmi les hommes que parmi les femmes ?

L'instruction a été jusqu'ici négligée ; aussi, sur 100 hommes à peine 20 savent lire et écrire et sur 100 femmes 4.

21 - Quel est l'état de l'éducation morale et religieuse ?

L'éducation morale et religieuse est bonne.

22 - S'occupe-t-on de l'instruction professionnelle ? Quels seraient au besoin les moyens de la développer ?

On ne s'occupe pas dans le canton d'instruction professionnelle.

23 - Quel est, dans les diverses industries du canton, le nombre d'heures consacrées au travail de chaque jour ?

Dans la fabrique d'acier et forges, on travaille nuit et jour, les ouvriers se succédant chaque six heures.

Dans les autres usines, on travaille du jour au jour, comme pour les travaux de la campagne, mais le temps des repas déduits avec le temps de repos. Le nombre d'heures du travail de chaque jour se réduit à huit au temps court et neuf heures au temps long.

24 - Quelles sont les industries du canton qui, au point de vue hygiénique, exercent une influence fâcheuse sur les ouvriers qui s'y livrent ?

D'après l'avis des médecins, il n'existe pas dans le canton des industries qui puissent compromettre la santé des ouvriers.

25 - Quel est l'effet du travail de nuit au point de vue moral et matériel ?

Le travail de nuit amène assez généralement des faits que la morale fait regretter et sous le point de vue matériel, il donne trois heures de travail de plus par jour. On ne s'occupe ici que des filatures.

26 - Quelles seraient, à côté des causes locales de malaise, les moyens propres à prémunir les ouvriers contre les maux signalés et à améliorer leur état ?

Une instruction morale soigneusement appliquée à leur état avec des mesures d'économie et de prévoyance propres à leur venir en aide dans les temps de crise, accompagné de moyens hygiéniques indiqués pour chaque profession.

27 - Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ?

Il se développe dans l'agriculture un effort qui annonce pour l'avenir un état plus prospère mais qui ne pourra bien s'établir que par un meilleur prix de ses denrées. L'établissement d'une banque agricole est reconnu indispensable dans le canton.

28 - Quels travaux pourrait-on entreprendre dans le canton à l'avantage de l'agriculture ?

Le canal d'irrigation déjà projeté à prendre du canton voisin de Varilhes et se dirigeant vers Toulouse.

La continuation et l'achèvement des chemins vicinaux et des ponts, particulièrement celui de Bonnac sur lequel sont obligées de passer plusieurs communes pour arriver au chef-lieu et dans les seuls marchés ou foires qui puissent fréquenter.

On observe que la commune de Bonnac s'est imposée des sacrifices, mais insuffisants pour un si grand travail.

29 - Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ?

Il n'y a pas d'émigration dans le canton et les diverses industries ou travaux n'occupent pas assez d'ouvriers pour les retenir en cas de chômage à la culture des champs. Il est du reste des communes où la plupart des ouvriers, quoique ayant un état, s'occupent aussi du travail agricole.

CANTON DU FOSSAT

1 - Quelles sont les industries du canton ?

Il n'y a pas d'industrie proprement dite dans le canton du Fossat, il est essentiellement agricole.

2 - Quel est le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en hommes, femmes et enfants au-dessous de 16 ans ? Nombre des ouvriers appartenant au pays. Nombre des ouvriers qui n'y ont qu'une existence temporaire.

[Pas de réponse]

3 - À quel âge les enfants, filles et garçons, commencent-ils ordinairement leur apprentissage ? Quel est le nombre des apprentis du canton, les conditions habituelles et la durée de l'apprentissage ?

[Pas de réponse]

4 - Quelles ressources le canton offre-t-il au travail ? Pourrait-il occuper, soit dans l'industrie proprement dite, soit dans l'agriculture, un plus grand nombre de bras que celui qu'il emploie ?

Le canton du Fossat dans l'état actuel de son agriculture peut se suffire à lui-même. Il produit assez en denrées de toute espèce pour alimenter la population ; aussi offre-t-il des ressources suffisantes au travail. Néanmoins si les améliorations agricoles prenaient plus d'extension, il pourrait employer un plus grand nombre de bras.

5 - Quelles seraient les industries que la situation des lieux permettrait d'y développer ou d'y importer utilement ?

[Pas de réponse]

6 - Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ?

Les usines du canton se composent de sept moulins à eau, six moulins à vent, sept briqueteries ou tuileries. Elles n'ont d'autre importance que de suffire aux besoins du canton.

7 - Quel est, dans les diverses branches de travail, le terme moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers, pour les hommes, les femmes et les enfants ?

Le prix moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers est de 1,25 pour les hommes, 0,60 pour les femmes, 0,50 pour les enfants.

8 - Quel est, au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable 1° à un ouvrier seul, 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge ?

Le prix moyen des céréales est de dix huit francs l'hectolitre blé, neuf francs l'hectolitre maïs, dix huit francs l'hectolitre haricots, trois francs celui des pommes de terre. Maintenant la somme annuelle jugée indispensable à un ouvrier seul est de deux cent dix francs - 210 fr, pour un mari, sa femme et deux enfants en bas âge, trois cent quatre vingt dix huit francs - 398 fr.

9 - Quelles sont les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement ?

Les habitants du canton sont robustes, très rarement les épidémies désolent la contrée. On pourrait en attribuer la cause à la bonté du climat mais néanmoins les habitations, quoique laissant à désirer, y sont en général bonnes et saines. La nourriture, suivant les habitudes du pays, est de bonne nature. Les vêtements y sont très confortables.

10 - Quelles sont, parmi les diverses branches du travail, celles où l'aisance est la plus grande et celles au contraire que frappe le plus souvent le fléau de l'indigence ?

[Pas de réponse]

11 - Quel est le mode des conventions usuelles ou exceptionnelles qui interviennent entre les ouvriers et les patrons, soit pour les travaux à exécuter à la campagne, soit pour le travail des usines, manufactures ou ateliers ?

Les biens ruraux s'exploitent de diverses manières, en voici l'exposé avec les conventions annuelles.

1° par le maître-valet. Ce dernier est un agriculteur qui se loue à l'année moyennant une rétribution en nature qui s'élève par homme à dix hectolitres maïs et deux hectolitres blé. S'il n'a pas des gages entièrement fixes, il lui est donné à moitié une certaine quantité de terre pour la culture du maïs, ce qui représente toujours même au-delà le salaire dont il vient d'être parlé. Il a aussi le logement pour lui et sa famille, il trouve son chauffage sur la propriété. Il a des bestiaux à cheptel dont il retire la moitié des bénéfices. Il sème aussi des légumes de toute espèce, dont il retire les produits, enfin un jardin lui est fourni pour sa porrée. Sa famille n'est tenue de travailler pour le maître que moyennant salaire et en dehors des conventions qui viennent d'être énoncées.

2° par le métayer ou colon partiaire. Cette manière d'exploiter représente assez l'association du propriétaire et de l'ouvrier. Le premier fournit le fonds, le second son industrie et les fruits de toute espèce se partagent entre eux. Le propriétaire fournit aussi les bestiaux pour la culture et le cheptel, les bénéfices se partagent encore, le colon partiaire n'est tenu qu'à fournir les outils aratoires.

3° par le fermier. Il n'est rien à dire sur ce mode d'exploitation. Le fermier ne réussit qu'autant il est soigneux ou qu'il a pris son fermage à des bonnes conditions.

Enfin dans ces divers genres d'exploitation, se trouve employée une quatrième catégorie d'ouvriers connus sous le noms d'estivandiers ou solatiers. Voici les règles qui les régissent : le solatier coupe et bat le froment et perçoit pour son travail le neuvième du produit pendant l'hiver, le propriétaire livre au solatier une certaine quantité de terre à travailler ; il est chargé de tous les soins et prend la moitié du revient.

12 - Si les sous-entreprises faites d'ouvriers à ouvriers et vulgairement connues sous le nom de marchandage sont usitées dans le canton ; indiquer quelles en sont les espèces ?

Le marchandage n'est pas connu dans le canton du Fossat.

13 - Quelle est la durée moyenne des travaux pendant l'année, le temps, les chances et les causes habituelles et accidentelles de chômage de chaque industrie ?

L'ouvrier, dans le canton, trouve ordinairement à gagner tous les jours son salaire. Néanmoins dans l'hiver, il manque parfois de travail, par suite de l'intempérie de la saison et c'est à cette époque qu'il serait utile d'ouvrir des ateliers communaux.

L'Assemblée offrirait un moyen facile, ce serait de convertir en argent le tiers ou la moitié des prestations en nature, réduites à leur minimum ; ces fonds seraient toujours employés sur les voies communales, il y aurait ainsi économie de temps et exécution bien meilleure.

14 - Quelle est la cause première de la prospérité ou de la décadence de telle ou telle industrie du canton ?

[Pas de réponse]

15 - Existe-t-il dans le canton des associations soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ? S'il en existe, quels sont les conditions et les résultats de ces associations ?

Il n'existe pas d'association dans le canton.

16 - Quelles applications nouvelles pourrait-on faire des principes de l'association ?

[Pas de réponse]

17 - Quelle est l'influence sur l'industrie et le travail libre des travaux entrepris dans les maisons centrales de détention, hospices etc. ?

[Pas de réponse]

18 - Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation ?

Il y aurait moyen d'augmenter la production et le développement progressif de la consommation par les améliorations à apporter à l'agriculture ; mais pour arriver à ce résultat, il faudrait faciliter aux propriétaires la vente de leurs denrées à des prix raisonnables ; il faudrait encore que le propriétaire pût se procurer des capitaux avec facilité, moyennant un intérêt raisonnable et proportionné aux revenus fonciers, c'est-à-dire à 8 %. Pour cela, création de banques cantonales agricoles.

19 - Quel est le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance et de secours mutuels existant dans le canton en faveur des ouvriers ou patrons ? Quelles sont les conditions fondamentales des règlements de ces institutions ? Quels sont les résultats obtenus dans l'intérêt moral et matériel des membres affiliés ?

Le canton ne renferme que deux sociétés de secours mutuels, l'une fondée depuis plusieurs années et dont les bienfaits se sont fait vivement sentir dans le sein de la population où elle est établie. Son but est de venir au secours des sociétaires qui, par suite de maladie, sont dans l'impossibilité de gagner leur vie. Pendant leur maladie, les sociétaires reçoivent un secours équivalent au prix de leur journée. Les avantages que procurent ces sociétés sont incalculables ; il serait à désirer qu'elles s'établissent sur une grande échelle.

20 - Quel est l'état de l'instruction parmi les travailleurs ? Combien, sur 100, savent lire et écrire, tant parmi les hommes que parmi les femmes ?

Quoique les communes soient en général pourvues d'instituteurs, les travailleurs profitent peu de l'instruction soit parce qu'ils sont ordinairement éloignés du chef-lieu de la commune, soit parce qu'ils sont généralement occupés pendant une grande partie de l'année aux travaux des champs. Ce n'est que dans l'hiver que la maison d'école reçoit un plus grand nombre d'élèves. Trente sur cent savent lire et écrire.

21 - Quel est l'état de l'éducation morale et religieuse ?

L'éducation morale et religieuse est dans un état satisfaisant.

22 - S'occupe-t-on de l'instruction professionnelle ? Quels seraient au besoin les moyens de la développer ?

[Pas de réponse]

23 - Quel est, dans les diverses industries du canton, le nombre d'heures consacrées au travail de chaque jour ?

La journée agricole est de onze heures pendant l'été, de huit heures dans l'hiver.

24 - Quelles sont les industries du canton qui, au point de vue hygiénique, exercent une influence fâcheuse sur les ouvriers qui s'y livrent ?

[Pas de réponse]

25 - Quel est l'effet du travail de nuit au point de vue moral et matériel ?

[Pas de réponse]

26 - Quelles seraient, à côté des causes locales de malaise, les moyens propres à prémunir les ouvriers contre les maux signalés et à améliorer leur état ?

[Pas de réponse]

27 - Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ?

La situation agricole est malheureuse. Le commerce des céréales et celui des bestiaux sont à peu près nuls ; les charges qui vont sans cesse en augmentant dépassent toutes les bornes. Le prix du blé est descendu à une moyenne de quatorze francs, moyenne qui ne permettra pas dans un temps donné à la propriété de se suffire à elle-même. Vont placer le propriétaire qui déjà s'est réduit au strict nécessaire dans l'impossibilité de payer l'impôt. Il sera forcé de grever encore son bien, si toutefois il trouve du crédit. Cette situation, qui mettra le propriétaire dans l'impossibilité de donner du travail aux hommes qui exercent des états, amènera pour ces derniers une misère profonde.

Ainsi ce qui manque à l'agriculture, c'est une administration forte et vigoureuse qui nous ramène la sécurité, qui prenne en mains les vrais intérêts agricoles, qui par un bon système de crédit foncier, par une suppression progressive des mesures fiscales, par une forte réduction d'impôts, puisse mettre le proprié-

taire et conséquemment l'ouvrier dans une position sinon prospère, du moins tolérable.

28 - Quels travaux pourrait-on entreprendre dans le canton à l'avantage de l'agriculture ?

[Pas de réponse]

29 - Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ?

L'ouvrier laborieux quitte peu son pays ; l'ouvrier moins diligent et d'une moralité chancelante le quitte sans difficulté pour éviter dans sa commune une surveillance parfois gênante, il va se réfugier dans les villes où il peut en toute liberté se livrer à ses mauvais penchants. Là, avec le fruit d'un travail souvent incertain, cet ouvrier, en présence du prix élevé d'un logement modeste et la cherté des objets de première nécessité, vit presque toujours dans la gêne et les privations et dans les circonstances critiques, il espère trouver dans le désordre le bien être qu'il n'a pas.

Pourquoi cet ouvrier a-t-il la facilité de quitter si aisément son pays ? Ne pourrait-on pas refuser un titre de voyage pour les villes aux individus qui voudraient s'y réfugier, s'ils ne justifiaient pas de ressources suffisantes, ne devraient-ils pas aussi fournir la preuve qu'ils y seront réellement occupés, ou qu'ils y trouveront une existence assurée ? Ne devraient-ils pas enfin produire un certificat de moralité ?

On observe encore que la jeunesse de nos campagnes, entraînée sans doute par l'appât d'un salaire plus élevé, abandonnait beaucoup trop la culture des champs pour se livrer aux diverses professions libérales. Ces jeunes apprentis se jettent plus tard dans les grandes villes pour y travailler et s'y perfectionner dans leur état. Cette tendance nuisible aux intérêts de tous pourrait prendre fin ou du moins s'amoinrir si l'agriculture était plus honorée et surtout plus encouragée par le gouvernement. On pourrait aussi obtenir des résultats avantageux si, comme il a été dit dans les précédents articles, l'on établissait à certaines époques de l'année des ateliers communaux, si, pour entreprendre les grandes améliorations que comporte l'agriculture, le propriétaire vendait ses denrées à des prix raisonnables, si enfin pour répandre le numéraire dans les campagnes, il était créé des banques cantonales agricoles.

Le travail alors devenant plus assuré, le salaire peut-être plus élevé, l'ouvrier resterait dans sa famille et si certains continuaient à s'adonner au travail de l'industrie, avec l'aisance que chacun retrouverait chez soi, dans un temps plus ou moins long, l'émigration pourrait devenir moins sensible

CANTON DU MAS-D'AZIL

1 - Quelles sont les industries du canton ?

Les usines du canton du Mas d'Azil désignant les diverses industries sont celles ci-après mentionnées c'est-à-savoir :

- 1° Forges
- 2° Alunière
- 3° Filature de laine
- 4° Moulin à foulon
- 5° Forgerons
- 6° Meuniers
- 7° Maçons-charpentiers
- 8° Cordonniers
- 9° Charrons
- 10° Tisserands
- 11° Menuisiers
- 12° Boulangers
- 13° Taillandiers
- 14° Plâtre engrais
- 15° Scieries
- 16° Chapeliers
- 17° Peigniers
- 18° Serruriers
- 19° Tailleurs d'habits
- 20° Épiciers
- 21° Bouchers.

Nota : les forgerons sont en même temps taillandiers.

2 - Quel est le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en hommes, femmes et enfants au-dessous de 16 ans ? Nombre des ouvriers appartenant au pays. Nombre des ouvriers qui n'y ont qu'une existence temporaire.

[Hommes]
Agriculteurs : 3 750
Forges : 70
Alunière : 26
Filature de laine : 11
Moulin à foulon : 4
Meuniers : 60
Maçons : 46
Charrons : 12
Tisserands : 47

Menuisiers : 20
Boulangers : 37
Plâtriers : 45
Scieries : 6
Chapeliers : 7
Tailleurs : 8
Peigniers : 27.
L'agriculture occupe 3 700 femmes.
2 550 enfants s'occupent à l'agriculture.
[Ouvriers du pays] : 10 415
[Résidents temporaires] : Néant.

3 - À quel âge les enfants, filles et garçons, commencent-ils ordinairement leur apprentissage ? Quel est le nombre des apprentis du canton, les conditions habituelles et la durée de l'apprentissage ?

Les garçons commencent leur apprentissage dès l'âge de 14 ans et pour cela, ils quittent le canton. Les filles, ne se livrant pas à l'industrie, n'ont point d'apprentissage à faire.

4 - Quelles ressources le canton offre-t-il au travail ? Pourrait-il occuper, soit dans l'industrie proprement dite, soit dans l'agriculture, un plus grand nombre de bras que celui qu'il emploie ?

Le canton est pauvre et offre peu de ressources au travail. La terre est extrêmement morcelée et presque chaque travailleur, chef de famille, dans les villes ou hameaux, possède un ou plusieurs champs qu'il cultive avec soin et auxquels il fait rapporter toute la récolte, annuellement variée, dont ils sont susceptibles. C'est la culture par excellence due au besoin.

Si les circonstances commerciales étaient plus favorables, nul doute que les industries principales du canton, telles que la fabrication de l'alun et du fer, ne pussent occuper un plus grand nombre de bras que ceux qu'elles emploient, mais ce serait toujours un faible avantage, à cause de leur isolement ou défaut de nombre.

Quant à l'agriculture, la population ouvrière lui suffit et ses perfectionnements et son développement indépendants d'un nombre suffisant de bras tiennent à des causes que nous ferons connaître en leurs lieu et place.

5 - Quelles seraient les industries que la situation des lieux permettrait d'y développer ou d'y importer utilement ?

La rivière d'Arize, qui coule du midi au nord, en traversant le Mas d'Azil, a des chutes très propres à l'établissement d'usines encore inconnues au canton. Il serait donc important de créer sur les bords de cette rivière des fabriques de draps

qui pourraient facilement s'approvisionner en laines de toutes qualités aux foires de Saint-Girons où elles abondent. Mais le besoin pour le pays d'en fournir lui-même une assez grande quantité conduirait à la multiplicité et à l'amélioration des troupeaux de bêtes à laine, ce qui aurait le double avantage de favoriser et de développer l'industrie dont il s'agit en même temps que l'agriculture.

Nous parlerons ailleurs, pour éviter les redites, du plâtre-engrais, déjà exploité abondamment, et du plâtre-salé qui fait à Camarade l'objet d'une importante recherche ; ce sont réellement deux engrais d'une puissance digne de fixer l'attention des agriculteurs. Espérons qu'un jour ils en tireront le plus grand parti, en étendant leur usage aux prairies artificielles.

Espérons encore que l'élève de ceux-ci, si négligée aujourd'hui, occupera plus tard avec avantage et les propriétaires et les métayers et les fermiers.

Ne pourrait-on pas utiliser le plâtre rouge à la construction, en le mêlant avec portion égale du blanc ?

Ne pourrait-on pas produire beaucoup de chaux comme engrais, dans un pays où le bois abonde, ainsi que la pierre calcaire ?

Ne pourrait-on pas généraliser la culture du mûrier dans l'intérêt de l'art séricicole ?

Enfin, ne pourrait-on pas extraire le double du chlorure de soude pour fonder à Camarade des savonneries et des verreries ?

6 - Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ?

Les usines, en général, ont dans le canton une mince importance, mais deux, toutefois, en auraient une grande si le commerce venait à les favoriser : je veux parler de la fabrique d'alun, située à l'est et non loin du Mas d'Azil, et de la forge qui existe plus près de la ville et à son midi.

Les débouchés n'ont pas manqué dans le temps, ni à l'une ni à l'autre, par suite des communications faciles entr'elles et les villes industrielles de l'Ariège et de la Haute-Garonne, où nous remarquons particulièrement Toulouse.

7 - Quel est, dans les diverses branches de travail, le terme moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers, pour les hommes, les femmes et les enfants ?

Selon la nature de chaque branche de travail, le terme moyen du salaire augmente ou diminue eu égard aux différentes catégories d'ouvriers, au sexe et à l'âge de ceux-ci.

Dans le travail ordinaire de l'agriculture, les hommes reçoivent un franc, du 1^{er} mars au 1^{er} novembre, c'est-à-dire durant huit mois de l'année, et soixante quinze centimes du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, c'est-à-dire pendant les quatre

autres mois qui la complètent.

La solde journalière des femmes et des enfants, correspondant aux deux espaces de travail précités, est de soixante centimes et de cinquante centimes.

De là, le terme moyen de la journée du cultivateur mâle est de 91 centimes, alors que celui de la femme ou de l'enfant au dessus de 14 ans est d'environ 56 centimes.

Le menuisier touche 2 francs par jour et le maçon-charpentier, 1 franc 50 centimes, sans distinction entre le maître et les garçons. Les apprentis sont rares dans le canton, ils vont en général se dégrossir ailleurs.

La plupart des autres industries se rapprochent par le salaire de la grande classe agricole et il en est peu qui s'assimilent, sous ce même point de vue, à la classe des maçons ou charpentiers.

8 - Quel est, au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable 1° à un ouvrier seul, 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge ?

D'après le prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable, 1° à un ouvrier seul ne saurait être moindre de 540 francs, à raison de 1 fr 50 par jour ; 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge, ne peut être abaissée au dessous de 1260 francs, à raison de 1 franc 50 centimes pour l'homme, de 1 franc pour la femme et de 1 franc pour les deux enfants.

Si on ne tenait compte pour les seuls cultivateurs que de leurs journées moyennes, il en serait attribué à l'homme vivant seul que 330 francs et le ménage tel qu'il est supposé ci-dessus n'aurait que 894 francs, somme trop minime et qui suppose la frugalité la plus sévère.

Cela dit assez haut combien est malheureuse cette classe d'ouvriers qui ne peut jamais arriver au minimum de 894 fr, attendu le chômage habituel qui condamne plusieurs mois de l'année leurs bras à l'impuissance.

Il est dans le canton une seule industrie qui est bien rétribuée, c'est celle de la fabrication du fer, car les forgeurs ont une paie considérable qui varie toutefois selon l'importance de la fonction de l'ouvrier.

La journée moyenne d'un forgeur s'élève à près de 5 francs, mais le chômage peut aussi l'atteindre pour des causes différentes : tantôt le maître de forges arrête le travail faute de pouvoir écouler le produit, à cause du vil prix accidentel qui le frappe ; tantôt le temps d'arrêt de la production dépend du manque d'eau qui fait marcher l'usine.

Il est certain qu'aujourd'hui le maître de forges fait des pertes immenses. On comprend enfin que des différences s'appliquent aux autres industries, sans cependant offrir des variations trop sensibles.

9 - Quelles sont les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement ?

Dans un canton pauvre comme celui du Mas-d'Azill où, en général, le travail agricole et industriel est enfermé dans d'étroites limites, l'habitation, la nourriture et le vêtement des ouvriers se ressentent des faibles ressources qu'il produit. Aussi, arrive-t-il que l'ouvrier est logé à l'étroit dans une maison mal aérée, sale et insalubre ; sa nourriture est modique, quand elle ne lui fait pas défaut. On peut ajouter que son vêtement ordinaire est un signe certain de la misère qui l'afflige. Pour venir réellement en aide aux populations ouvrières, il faudrait que la République abolît immédiatement l'impôt du sel qui pèse sur elles d'une manière si cruelle. Il faudrait encore qu'elle diminuât et même qu'elle égalisât proportionnellement les patentes qui sont si onéreuses aux industriels. Il faudrait enfin qu'elle s'appliquât à réduire la générosité des impôts qui sont devenus écrasants pour le peuple. Voilà des bienfaits justement et impatiemment attendus.

10 - Quelles sont, parmi les diverses branches du travail, celles où l'aisance est la plus grande et celles au contraire que frappe le plus souvent le fléau de l'indigence ?

Nous pouvons affirmer que la classe laborieuse qui cultive la terre est la moins aisée ; et il est rare que, annuellement, une bonne partie échappe au fléau de l'indigence, ce qui arrive toutes les fois qu'une mauvaise année agricole vient fondre sur elle. Telle a été par exemple l'année 1847. Les industries, autres que l'industrie agricole, produisent peu, mais d'une manière à peu près constante, en sorte qu'elles sont moins exposées aux chances de la misère.

11 - Quel est le mode des conventions usuelles ou exceptionnelles qui interviennent entre les ouvriers et les patrons, soit pour les travaux à exécuter à la campagne, soit pour le travail des usines, manufactures ou ateliers ?

Il n'y a guère dans le canton que le travail agricole qui soit soumis à des conventions usuelles ou exceptionnelles intervenant entre les patrons et les ouvriers et d'abord dans la culture ordinaire et dans le métayage, la terre ou la terre et les bestiaux sont donnés à moitié fruits à moitié perte ou profit. On livre aussi l'exploitation des terres à titre de fermage, mais ici les conventions sont très variables et le paiement s'opère tantôt en nature et tantôt, et c'est le plus souvent, en argent dont des réserves plus ou moins étendues. Mais la règle qui doit guider le bailleur, c'est d'exiger du preneur qu'il paie une rente équivalente à la moitié de la récolte totale, déduction préalablement faite des cas fortuits et indépendamment des impositions qui doivent être à la charge du preneur. Il serait plus avantageux de confier la culture et le soin des bestiaux à des maîtres-valets qui sont continuellement à la disposition du propriétaire ou d'un directeur intelligent, fidèle et zélé :

ce serait un moyen presque infaillible pour améliorer et arriver à la prospérité. Ordinairement, on donne à un maître-valet par paire de labour savoir : 1° 12 hectolitres de grain, dont 2 de blé et 10 de maïs ; 2° 54 hectolitres de pommes de terres ; 3° 1 hectolitre de légumes ; 4° 3 francs en argent en représentation de paille et de graines de lin ; 5° enfin la moitié des profits de bestiaux de croît.

12 - Si les sous-entreprises faites d'ouvriers à ouvriers et vulgairement connues sous le nom de marchandage sont usitées dans le canton ; indiquer quelles en sont les espèces ?

Le marchandage ne se pratique pas dans le canton et dès lors il faut passer outre sur ce genre de sous-entreprise.

13 - Quelle est la durée moyenne des travaux pendant l'année, le temps, les chances et les causes habituelles et accidentelles de chômage de chaque industrie ?

Les travaux variés de l'agriculture tiennent en haleine les ouvriers presque toute l'année car aux labours, ensemencements, récoltes, battage, fauchage etc. etc. qui constituent la culture proprement dite, succèdent les réparations hivernales ou de la morte saison. Toutefois, le travail principal et actif peut embrasser 7 mois, à moins qu'il ne soit contrarié par les pluies continues ou exceptionnelles et autres intempéries.

Nous avons déjà parlé du chômage qu'on peut dire habituel, de la seule forge que possède le canton, véritable usine modèle pour l'Ariège et nous avons allégué la cause naturelle au manque d'eau dans les temps caniculaires. Nous regrettons d'être obligé de rappeler qu'à cette cause se joignent d'autres causes accidentelles, telles que le vil prix du fer et la concurrence de l'étranger dans la vente.

Il en est de même de la suspension accidentelle des travaux de l'alunerie mentionnée ailleurs : ce sont les crises du commerce qui l'ont amenée et la perpétuent, mais le temps guérira bientôt cette plaie.

Dans la plupart des autres industries, le chômage fait aussi ses effets de misère, mais avec moins d'intensité. Le maçon, par exemple, éprouvant une déplorable diminution de travail pendant l'hiver, c'est-à-dire de novembre à mars, période de quatre mois malheureusement trop longue.

14 - Quelle est la cause première de la prospérité ou de la décadence de telle ou telle industrie du canton ?

Tant que les crises politiques et l'égoïsme n'ont pas été à l'encontre des relations commerciales, nos deux principales industries, l'alun et le fer, et surtout celui-ci, ont progressé vers une prospérité satisfaisante, toutefois, comme nous l'avons fait remarquer, à l'abri de la concurrence soit indigène soit étrangère et sous la protection des lois prohibitives.

S'il y a donc aujourd'hui décadence, les causes sont faciles à énumérer. Nous ajouterons un mot sur la boulangerie qui souffre depuis longtemps des perturbations et de l'incertitude des entreprises du commerce des grains et du résultat trop souvent répété des mauvaises récoltes. Il est affligeant de pouvoir affirmer que par l'effet de ces causes déplorables des boulangers consciencieux ont éprouvé une ruine complète. Pourquoi faut-il dire encore que d'autres, en proie à une immoralité profonde ont spéculé sur la misère du peuple qu'ils trompaient et par la qualité et par la quantité du pain qui lui était chèrement vendu.

15 - Existe-t-il dans le canton des associations soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ? S'il en existe, quels sont les conditions et les résultats de ces associations ?

Le canton du Mas d'Azil est entièrement dépourvu de pareilles associations en sorte que la question précédente est réduite à néant.

16 - Quelles applications nouvelles pourrait-on faire des principes de l'association ?

Cette question ne saurait recevoir de réponse puisqu'il n'est point d'association dans le canton.

17 - Quelle est l'influence sur l'industrie et le travail libre des travaux entrepris dans les maisons centrales de détention, hospices etc. ?

Le canton ne possédant ni maison centrale de détenus, ni hospice etc. etc. la réponse à la demande qui précède est dès lors sans objet.

18 - Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation ?

Pour augmenter d'abord la production agricole sous toutes les formes où elle se manifeste, il faudrait faire succéder à l'empire de la routine l'application des bonnes méthodes de culture, reconnues telles par le résultat fructueux d'expériences nombreuses et souvent répétées. La multiplication et l'abondance des engrais naturels et artificiels, l'usage intelligent des instruments aratoires perfectionnés et utilement éprouvés sont des moyens infaillibles de succès. Des prairies artificielles nombreuses et variées et enrichies par l'emploi du plâtre-engrais, qui en double ordinairement le produit, seraient une économie pour la main d'œuvre, permettraient de nourrir plus de bestiaux consacrés au commerce, donneraient lieu, par suite, à une plus grande quantité de fumier dont la répartition se ferait sur une étendue agraire sensiblement diminuée et détermineraient une excellente combinaison de causes productrices.

On commence à le comprendre dans la partie du canton qui s'éloigne des montagnes, et qu'on appelle le bas canton ; aussi, les récoltes y sont-elles meil-

leures et plus considérables que partout ailleurs. L'augmentation de la production devant amener plus d'aisance dans les familles, la consommation y suivrait une marche progressive correspondante. La petite culture est bien soignée parce qu'elle dépend du propriétaire seul, qui, dans ses limites restreintes, y concentre tous ses efforts et tous les sacrifices auxquels il peut se condamner. Mais, il n'en est pas de même de la culture plus étendue où les ressources manquent pour améliorer et où il serait utile, autant que possible, de faire succéder l'exploitation par maître-valet au métayage et au fermage, modes, en général, fort vicieux.

La production industrielle, très variée dans le canton, n'a réellement de l'importance aujourd'hui que par rapport à l'alunerie et à la forge sises près du Mas d'Azil, usines dont les produits sont de première qualité et qui seraient abondantes à l'aide d'une extension facile du travail si la confiance commerciale renaissait pour en faciliter l'écoulement à un prix de revient convenable et si, surtout à l'égard des fers, la concurrence de l'étranger n'était pas ruineuse. Il est à désirer que des expériences bien faites et bien constatées viennent bientôt au secours de ces deux industries par une économie remarquable dans les matières premières et par le perfectionnement des procédés de fabrication.

19 - Quel est le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance et de secours mutuels existant dans le canton en faveur des ouvriers ou patrons ? Quelles sont les conditions fondamentales des règlements de ces institutions ? Quels sont les résultats obtenus dans l'intérêt moral et matériel des membres affiliés ?

Il n'existe dans le canton qu'une seule institution de prévoyance et de secours établie au Mas d'Azil le 12 octobre 1845 sous le nom de Société de Secours mutuels. Aux termes de ses statuts, elle admet indistinctement patrons et ouvriers, à quelque culte qu'ils appartiennent et dont le nombre ne peut dépasser quatre-vingt. Cette société a pour but de procurer à ceux de ses membres qui deviendront malades ou incapables de travailler, par l'âge ou leurs infirmités : 1° des secours en argent qui sont de un franc durant la maladie et de trois francs cinquante centimes durant la convalescence. Dans son organisation, elle a un conseil dont les membres sont élus à la majorité absolue et parmi lesquels se trouve un médecin. La durée de leurs fonctions gratuites est limitée à deux années et ils sont rééligibles. Pour faire partie de la société, il faut avoir vingt ans révolus, et l'on ne saurait être admissible après quarante ans. Le récipiendaire doit être exempt de toute maladie chronique ou incurable ; sa moralité doit être constatée et à l'abri de toute condamnation qui aurait pu porter atteinte à l'honneur ou à la probité. Il est exclu de la société s'il subit une semblable condamnation. Des mesures disciplinaires atteignent tout membre de la société, sans exception des officiers ou conseillers, qui sont obligés de remplir fidèlement leurs fonctions pendant toute la durée qui est fixée par les règlements. La société a des trésoriers et des receveurs qui perçoivent et versent à la caisse d'épargne le montant des cotisations qui sont réparties ainsi qu'il suit, savoir : de

vingt à trente ans, 8 francs ; et de trente à quarante, 10 francs ; par mesure exceptionnelle appliquée seulement aux quatre premières de sa fondation, la société autorise l'admission de 40 à 50 ans, et alors la cotisation est pour le récipiendaire de 15 francs. Ces cotisations se paient en entrant dans la société et il est, en outre, versé chaque mois, entre les mains d'un receveur, une somme de cinquante centimes égale pour tous les sociétaires. S'il y avait épuisement total des fonds, la caisse recevrait de chaque sociétaire cinquante centimes, mensuellement, et autant de fois que ce versement serait jugé nécessaire sur l'avis donné au syndic par le trésorier.

Au décès d'un membre, un secours de 30 francs est accordé à la veuve ou aux parents pour frais d'inhumation. Le secret de ce qui se passe dans la société est recommandé à tous les sociétaires qui paieraient les indiscretions, s'il y avait lieu, d'une amende de 2 francs. Il est défendu de parler de politique et de religion dans les réunions de la société ; et toute infraction à cet article est punie d'une amende de 25 centimes et d'exclusion en cas de récidive. La dissolution volontaire de la société peut avoir lieu après deux délibérations. Elle peut aussi être ordonnée par l'autorité supérieure : dans tous les cas, les fonds restant libres sont partagés au marc le franc entre les sociétaires. Cette société a produit un bon effet dans l'intérêt moral et matériel car des malades ont reçu d'utiles secours durant leur maladie et il est certain, aussi, que la conduite de ses membres a été généralement jusqu'ici à l'abri de tout reproche.

20 - Quel est l'état de l'instruction parmi les travailleurs ? Combien, sur 100, savent lire et écrire, tant parmi les hommes que parmi les femmes ?

L'instruction parmi les travailleurs est encore fort retardée et l'intervention des institutions républicaines pour la rendre obligatoire en faveur de tous sera un bienfait immense. Toutefois, les écoles communales et privées ont déjà rendu de grands services aux jeunes gens, mais l'instruction des filles dans les communes rurales est totalement négligée et il est bien à désirer que cette moitié si intéressante de la population soit bientôt dotée de bonnes écoles communales et privées. Il est impossible de citer ici des chiffres exacts sur le nombre par 100 des hommes ou des femmes qui savent lire et écrire mais on peut dire assez approximativement que le nombre des hommes répondant à la question ne s'élève pas au-dessus de 4 alors que celui des femmes s'arrête déplorablement à l'unité.

21 - Quel est l'état de l'éducation morale et religieuse ?

L'éducation morale et religieuse pourrait être meilleure mais elle pourrait facilement progresser si tous ceux qui sont chargés de la répandre s'appliquaient avec une sollicitude constante à former les cœurs à la pratique des vertus et à tenir les esprits loin des routes ténébreuses et réactionnaires... La République a besoin de fixer son attention sur cet état de choses afin d'y porter de prompts remèdes. Il est pourtant consolant de pouvoir ajouter que les crimes commis dans le canton sont fort rares et que, en général, leur perpétration ne peut être attribuée qu'à des mains étrangères.

22 - S'occupe-t-on de l'instruction professionnelle ? Quels seraient au besoin les moyens de la développer ?

L'instruction professionnelle n'existe point dans le canton, mais le gouvernement républicain, ami des ouvriers, ne fera faute d'en créer au moins une dans chaque chef-lieu cantonnal où il trouvera assez souvent des hommes dévoués qui se chargeront gratuitement de répandre cette précieuse instruction.

23 - Quel est, dans les diverses industries du canton, le nombre d'heures consacrées au travail de chaque jour ?

Le nombre d'heures consacrées au travail de chaque jour diffère pendant les diverses industries du canton, autres que le travail agricole des campagnes. Celui-ci n'a pas de règle certaine, mais l'on peut dire, en général, que, sans exception de saison, il commence et finit avec la durée du jour.

Le travail des journaliers cultivateurs comme celui des autres industries a deux époques essentiellement différentes : la première s'étend du 1^{er} mars au 1^{er} novembre ; et dans cette période de 8 mois, il comprend 3 repos d'une heure chacun : le 1^{er} a lieu à 8 heures du matin, le 2^{eme} à midi et le 3^{eme} à 3 heures du soir. La seconde époque embrasse l'espace de 4 mois, du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, et il n'est interrompu que par deux repos toujours d'une heure chacun ; le premier est fixé à 9 heures du matin, et le deuxième à une heure de relevée. Voilà la règle générale dont peu d'industries s'écarteront, d'une manière sensible, si ce n'est la meunerie et la boulangerie qui n'ont pas d'heures exclusives pour leur travail. Toutefois, les forgers, en raison de la matière de leur industrie, travaillent continûment et ont à la fois et travail de jour et travail de nuit, chacun d'eux a une durée de 12 heures, durant lesquelles les ouvriers se relèvent et prennent un repos de 6 heures, ce qui paraît suffire à la réparation de leurs forces par la nourriture et le sommeil.

24 - Quelles sont les industries du canton qui, au point de vue hygiénique, exercent une influence fâcheuse sur les ouvriers qui s'y livrent ?

Au point de vue hygiénique, il n'est point d'industrie fâcheuse, si ce n'est celle de la forge, laquelle expose certains ouvriers à passer brusquement d'une température élevée à une autre sensiblement moindre alors que ces ouvriers sont dans un état de transpiration cutanée véritablement dangereux, surtout en hiver où ils peuvent aisément être atteints de fluxions de poitrine.

25 - Quel est l'effet du travail de nuit au point de vue moral et matériel ?

Le travail de nuit pratiqué exclusivement à la forge, et seulement par des hommes ne peut avoir, et n'est pas en effet, un mauvais résultat sous le point de vue moral et matériel. Ce travail, qui est ainsi que nous l'avons déjà dit continu par sa nature, ne saurait perdre et de sa qualité et de sa quantité, sous les efforts d'ouvriers robustes, intelligents et consciencieux. Quoique fort pénible, il ne nuit guère à la santé d'hommes qui gagnent assez pour l'entretenir et la soigner.

26 - Quelles seraient, à côté des causes locales de malaise, les moyens propres à prémunir les ouvriers contre les maux signalés et à améliorer leur état ?

Il n'y a point à employer des moyens propres à prémunir les ouvriers contre des maux qui n'existent point.

27 - Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ?

Les intérêts actuels de l'agriculture sont évidemment en souffrance. Cette situation déplorable tient principalement aux circonstances politiques qui ont accompagné la Révolution de février, mais c'est un mal passager que le temps emportera. La confiance renaîtra dans l'industrie et dans le commerce pour donner satisfaction réciproquement aux producteurs et aux consommateurs.

28 - Quels travaux pourrait-on entreprendre dans le canton à l'avantage de l'agriculture ?

Nous avons déjà indiqué (colonne 18) d'une manière rapide les modifications qu'il faut introduire dans le canton à l'avantage de l'agriculture. Mais, nous devons insister ici sur l'emploi des prairies artificielles, sur l'usage du plâtre rouge comme engrais, plâtre si commun dans la commune du Mas d'Azil pour augmenter extraordinairement leur production en fourrage, car nous le répétons sans nous lasser, ce sont des moyens de richesse inappréciables. Il faut encourager l'exploitation de ce plâtre dont le prix sur place ne va pas au-delà de 30 centimes les 40 kilogrammes à l'état même de poudre.

Quel résultat heureux serait la découverte du plâtre salé que l'on cherche depuis longtemps dans la commune de Camarade ! Faisons des vœux pour qu'elle soit couronnée d'un plein succès. Cette même commune de Camarade nous donnera sans doute, bientôt, du sel en abondance et si l'abolition de l'impôt en est prioritaire, ce qui ne peut manquer d'arriver, les ouvriers du pays seront heureux de pouvoir le tourner d'abord à leur profit puis au profit des bestiaux et de l'agriculture.

Étendons encore nos vœux à la fondation de manufactures de draps dont le pays est vierge, de leur réalisation sortira assurément la multiplication des troupeaux de bêtes à laine avec choix des meilleures races, et delà, aussi, en faveur de l'agriculture qui nous préoccupe profondément les productions d'un engrais excellent et considérable.

29 - Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ?

Nous n'avons pas à nous occuper de l'émigration vers les villes des travailleurs des campagnes, car le canton en compte à peine quelques uns qui appartiennent presque exclusivement à la classe des travailleurs. On peut affirmer sans

crainte d'être démenti que le canton n'a pas de bras inoccupés et que même il arrive, aux saisons de l'année où le travail est pressant, que certaines communes ont besoin d'avoir recours aux cultivateurs de quelques localités voisines.

CANTON DE MIREPOIX

1 - Quelles sont les industries du canton ?

Agriculture
 Fabrique de draps
 Idem de peignes
 Idem de jayet
 Teintureries
 Forges à la catalane
 Moulins à farine
 Tanneries
 Tuilleries
 Ouvriers de tous les états

2 - Quel est le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en hommes, femmes et enfants au-dessous de 16 ans ? Nombre des ouvriers appartenant au pays. Nombre des ouvriers qui n'y ont qu'une existence temporaire.

[Agriculture] : 3 385 [hommes], 2 132 [femmes], 1 996 [enfants]
 [Fabrique de draps] : 545 [hommes], 400 [femmes], 174 [enfants]
 [Fabrique de peignes] : 61 [hommes], 22 [femmes], 26 [enfants]
 [Fabrique de jayet] : 4 [hommes], 24 [femmes]
 [Teintureries] : 7 [hommes]
 [Forges à la catalane] : 100 [hommes]
 [Moulins à farine] : 62 [hommes]
 [Tanneries] : 32 [hommes]
 [Tuilleries] : 12 [hommes], 3 [femmes], 3 [enfants]
 [Ouvriers de tous les états] : 511 [hommes], 50 [femmes]
 [Ouvriers du pays] : 1 254
 [Résidents temporaires] : 80.

3 - À quel âge les enfants, filles et garçons, commencent-ils ordinairement leur apprentissage ? Quel est le nombre des apprentis du canton, les conditions habituelles et la durée de l'apprentissage ?

Les enfants des deux sexes ne commencent guère leur apprentissage qu'à l'âge de 14 ans. La durée de cet apprentissage est de 18 mois à deux ans. L'apprenti donne au maître qui lui enseigne un état la somme de cent à 150 fr dont

moitié doit être payée au début de l'apprentissage, l'autre à la fin. Le nombre des apprentis du canton est environ de 200 garçons et 50 filles en tout 250 enfants.

4 - Quelles ressources le canton offre-t-il au travail ? Pourrait-il occuper, soit dans l'industrie proprement dite, soit dans l'agriculture, un plus grand nombre de bras que celui qu'il emploie ?

Dans industrie proprement dite, le nombre de travailleurs est beaucoup trop considérable, l'agriculture au contraire manque de bras.

5 - Quelles seraient les industries que la situation des lieux permettrait d'y développer ou d'y importer utilement ?

La sériciculture est la seule industrie qu'on pourrait avantageusement importer dans le canton. Le mûrier vient très vite dans ce pays, mais il y en a fort peu. Il faudrait que le Gouvernement favorisât la culture de cet arbre par des primes d'encouragement.

6 - Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ?

Les fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité sont d'une importance médiocre et qui diminue encore tous les jours par suite de la crise commerciale actuelle.

7 - Quel est, dans les diverses branches de travail, le terme moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers, pour les hommes, les femmes et les enfants ?

L'ouvrier d'agriculture connu sous le nom de Maître-valet reçoit des gages annuels qui lui sont payés en blé, maïs, haricots etc. etc. qui sont évalués à une somme de 300 fr ; ces gages ne subissent aucune espèce de diminution par suite de chômages qui résultent du mauvais temps. En cas de maladie seulement, le métayer est obligé de se faire remplacer jusqu'à ce qu'il puisse reprendre ses travaux. Les journaliers, les tisserands et autres ouvriers non gagés reçoivent un salaire dont le terme moyen est de 98 centimes mais presque tous ces ouvriers, payés à la journée, ne travaillent guère que 240 à 250 jours dans l'année.

8 - Quel est, au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable 1° à un ouvrier seul, 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge ?

Pour qu'un ouvrier seul puisse se nourrir, s'habiller, se loger et parer aux éventualités de la maladie, il lui faudrait une somme annuelle de 400 fr., à un ménage composé d'un mari, de la femme et de deux enfants en bas âge, il faudrait

365 fr. pour le mari, 265 fr. pour la femme et 65 pour les deux enfants, en tout 695 francs.

9 - Quelles sont les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement ?

Soit dans les villages, soit dans les villes, soit dans les campagnes, les ouvriers habitent généralement des logements qui sont très insalubres à cause de leur mauvais état et de leur extrême exigüité. Outre l'influence délétère du défaut d'espace dans les logements de l'ouvrier, il existe un inconvénient très grave et qu'il importe de faire disparaître au plus tôt dans l'intérêt de la moralité de la classe ouvrière et du principe sacré de la famille. Jusqu'à un âge très avancé, les enfants des deux sexes sont obligés de coucher ensemble ou avec le père et la mère, ce qui est une source de révélations et d'expériences funestes pour la santé et la moralité des travailleurs. Les ouvriers sont très mal vêtus et très mal nourris.

10 - Quelles sont, parmi les diverses branches du travail, celles où l'aisance est la plus grande et celles au contraire que frappe le plus souvent le fléau de l'indigence ?

A part quelques ouvriers qui souffrent moins que les autres parce qu'en dehors du fruit de leur travail, ils possèdent quelque lopins de terre, les travailleurs de toutes les industries sont dans une situation déplorable à laquelle il faut apporter de prompts remèdes.

11 - Quel est le mode des conventions usuelles ou exceptionnelles qui interviennent entre les ouvriers et les patrons, soit pour les travaux à exécuter à la campagne, soit pour le travail des usines, manufactures ou ateliers ?

Généralement les travaux à exécuter à la campagne se font à la journée, rarement à forfait. Quant aux travaux aux manufactures, ils se font aussi à la journée et à la pièce.

12 - Si les sous-entreprises faites d'ouvriers à ouvriers et vulgairement connues sous le nom de marchandage sont usitées dans le canton ; indiquer quelles en sont les espèces ?

Le marchandage est inconnu dans le canton.

13 - Quelle est la durée moyenne des travaux pendant l'année, le temps, les chances et les causes habituelles et accidentelles de chômage de chaque industrie ?

La durée moyenne des travaux soit agricoles soit industriels ne dépassent

pas 245 jours. Le mauvais temps et la gêne croissante des propriétaires sont les causes habituelles du chômage dans les travaux de l'agriculture. Dans l'industrie proprement dite, les chômages sont dus à la difficulté de plus en plus grande pour les productions d'écouler les produits manufacturés.

14 - Quelle est la cause première de la prospérité ou de la décadence de telle ou telle industrie du canton ?

Aucune industrie du canton n'est dans un état prospère ; toutes au contraire sont en décadence. Cette décadence est attribuée par les productions eux-mêmes à la concurrence effrénée qui envahit de plus en plus toutes les branches de l'industrie et y engendre la mévente, la fraude, la sophistication des produits, la diminution des salaires et la ruine des maîtres.

15 - Existe-t-il dans le canton des associations soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ? S'il en existe, quels sont les conditions et les résultats de ces associations ?

Il n'en existe pas.

16 - Quelles applications nouvelles pourrait-on faire des principes de l'association ?

La localité ne comporte pas de travail d'association n'y ayant point d'entreprise sérieuse.

17 - Quelle est l'influence sur l'industrie et le travail libre des travaux entrepris dans les maisons centrales de détention, hospices etc. ?

Il n'existe pas des maisons centrales de détention dans le canton.

Les hospices du canton sont de trop peu d'importance pour y créer une industrie.

18 - Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation ?

Ce pays est principalement agricole ; il serait difficile d'en augmenter les productions autrement que par les engrais ; les moyens manquent aux propriétaires.

19 - Quel est le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance et de secours mutuels existant dans le canton en faveur des ouvriers ou patrons ? Quelles sont les conditions fondamentales des règlements de ces institutions ? Quels sont les résultats obtenus dans l'intérêt moral et matériel des membres affiliés ?

Au chef-lieu du canton seulement, il y a deux sociétés d'ouvriers. Chaque ouvrier verse à la caisse de la société 50 centimes par mois, cet argent sert pour venir au secours des malades et aux besoins accidentels. Les résultats de ces sociétés sont bons et évitent beaucoup de souffrances morales.

Il reste une classe non moins intéressante et plus nombreuse de la population, celle des terrassiers, qui faute de moyens éprouvent les plus grandes privations. L'administration locale s'occupe dans ce moment de la formation d'une troisième société de secours mutuels, exclusivement pour eux et qui sera bientôt soumise à la sanction de l'administration supérieure.

20 - Quel est l'état de l'instruction parmi les travailleurs ? Combien, sur 100, savent lire et écrire, tant parmi les hommes que parmi les femmes ?

L'institution des Frères des Écoles chrétiennes et l'institution des écoles primaires dans les villages fait que tous les enfants en général savent lire et écrire. Sur 100, il y en a 80 qui savent lire et écrire.

Pour les filles, les écoles des Sœurs de la charité produisent le même effet au chef-lieu du canton ; dans les villages, l'instruction des filles est négligée parce qu'il n'y a pas d'institutrices communales.

21 - Quel est l'état de l'éducation morale et religieuse ?

L'état de l'éducation morale et religieuse est bonne en général.

22 - S'occupe-t-on de l'instruction professionnelle ? Quels seraient au besoin les moyens de la développer ?

Il n'y en a pas.

23 - Quel est, dans les divers jours ?

D'un soleil à l'autre pour les travailleurs de la terre.

Les ouvriers travaillent 9 heures par jour.

24 - Quelles sont les industries du canton qui, au point de vue hygiénique, exercent une influence fâcheuse sur les ouvriers qui s'y livrent ?

Excepté les forgeurs à la catalane, il n'est pas reconnu que les autres industries exercent de fâcheuses influences sur la santé.

25 - Quel est l'effet du travail de nuit au point de vue moral et matériel ?

Il est rare que les ouvriers travaillent la nuit dans ce canton.

26 - Quelles seraient, à côté des causes locales de malaise, les moyens propres à prémunir les ouvriers contre les maux signalés et à améliorer leur état ?

Un peu plus de règle dans leur conduite.

27 - Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ?

Ils sont en souffrance à cause du trop bon marché des céréales, ce qui met les propriétaires dans l'impossibilité de multiplier les journées.

28 - Quels travaux pourrait-on entreprendre dans le canton à l'avantage de l'agriculture ?

Faire travailler aux chemins vicinaux. Encaisser la rivière de l'Hers qui ravage les meilleures terres de ce canton dans une longueur d'environ 25 kilomètres sur une largeur de 400 mètres.

29 - Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ?

Encourager l'agriculture par des moyens quelconques, ce serait le moyen de retenir les travailleurs dans leurs localités et beaucoup de jeunes gens se livreraient au travail de l'agriculture au lieu d'apprendre un état qui les excite à aller habiter les grandes villes.

CANTON DE SAVERDUN

1 - Quelles sont les industries du canton ?

2 - Quel est le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en hommes, femmes et enfants au-dessous de 16 ans ? Nombre des ouvriers appartenant au pays. Nombre des ouvriers qui n'y ont qu'une existence temporaire.

Armurier : 1 [homme]
Boulangers : 27 [hommes], 12 [femmes]
Bourelliers : 9 [hommes]
Charrons : 31 [hommes]
Charpentiers : 44 [hommes]
Cloutiers : 4 [hommes]
Cordonniers : 49 [hommes], 39 [femmes]
Couteliers : 9 [hommes]

Cultivateurs : 2 419 [hommes], 2 309 [femmes], 700 [enfants]
 Ferblantiers : 4 [hommes]
 Forgerons : 76 [hommes]
 Fourniers : 11 [hommes], 9 [femmes]
 Horlogers : 2 [hommes]
 Maçons : 66 [hommes], 60 [enfants]
 Menuisiers : 42 [hommes]
 Meuniers : 75 [hommes]
 Peintres-vitriers : 14 [hommes]
 Perruquiers : 12 [hommes]
 Plâtriers : 9 [hommes]
 Presseurs d'huile : 12 [hommes]
 Sabotiers : 7 [hommes]
 Scieurs de long : 15 [hommes]
 Serruriers : 9 [hommes]
 Tailleurs d'habits : 38 [hommes], 31 [femmes]
 Tanneurs : 6 [hommes]
 Tamisiers : 2 [hommes].
 Teinturiers : 3 [hommes]
 Tisserands : 138 [hommes], 22 [femmes]
 Tuiliers : 23 [hommes]
 Voituriers : 26 [hommes]
 Tourneurs : 10 [hommes], 8 [femmes]
 Tonnelier : 1 [homme]
 Fabricant de chandelles : 1 [homme]
 Totaux : 3 185 [hommes], 2 436 [femmes], 760 [enfants].

3 - À quel âge les enfants, filles et garçons, commencent-ils ordinairement leur apprentissage ? Quel est le nombre des apprentis du canton, les conditions habituelles et la durée de l'apprentissage ?

De quinze à seize ans, le nombre est indéterminé ; les apprentis s'engagent pour un espace de temps plus ou moins long de 18 à 30 mois et paient une somme en sens inverse de la durée de l'apprentissage. Ils sont nourris par les patrons.

4 - Quelles ressources le canton offre-t-il au travail ? Pourrait-il occuper, soit dans l'industrie proprement dite, soit dans l'agriculture, un plus grand nombre de bras que celui qu'il emploie ?

Le travail manquerait plutôt que les ouvriers, si ce n'est à l'époque des récoltes où tous les bras sont employés. Ce ne serait que pendant quelques jours par an que l'on pourrait utiliser des étrangers au canton, mais ils n'y sont pas absolument nécessaires.

5 - Quelles seraient les industries que la situation des lieux permettrait d'y développer ou d'y importer utilement ?

Il est assez difficile de développer des industries dans un pays où on n'en a aucune idée. L'agriculture étant sa seule ressource, l'on ne doit tendre qu'à atteindre son plus grand perfectionnement. Ce résultat obtenu, on pourrait utiliser les chutes d'eau par l'établissement de filatures de laine et encourager l'industrie séricicole qui pourrait prendre un peu d'essor, la plantation des mûriers y étant assez importante et pouvant de beaucoup s'augmenter.

6 - Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ?

Une seule fabrique importante de faux, de limes et d'acier avait été établie à grands frais à Saverdun. Les entrepreneurs n'ayant pu continuer sa mise en activité, elle demeure dans un état complet d'inertie. Il y a aussi une petite fabrique de draps communs et d'étoffes légères en laine qui occupe en ce moment vingt-un métiers à Saint-Quirc.

7 - Quel est, dans les diverses branches de travail, le terme moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers, pour les hommes, les femmes et les enfants ?

Les plâtriers gagnent par journée 2,50 fr.

Les charpentiers, menuisiers, charrons, scieurs de long et autre...2 fr.

Les maçons...1,75 fr.

La plupart des autres catégories d'ouvriers ne travaillant guère à la journée, on ne saurait fixer leur salaire. On peut évaluer la journée du cultivateur à un franc en moyenne, celle des femmes et des enfants à cinquante centimes.

8 - Quel est, au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable 1° à un ouvrier seul, 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge ?

La somme indispensable annuellement est savoir :

1° pour un ouvrier, deux cents soixante quinze francs. 275

2° pour un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge, quatre cents dix francs. 410.

9 - Quelles sont les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement ?

Les ouvriers sont passablement logés et vêtus. La nourriture de quelques cultivateurs laisse souvent à désirer pour sa qualité mais ils sont obligés d'observer la plus stricte économie.

10 - Quelles sont, parmi les diverses branches du travail, celles où l'aisance est la plus grande et celles au contraire que frappe le plus souvent le fléau de l'indigence ?

L'indigence ne frappe guère que les agriculteurs. Les ouvriers les plus à l'aise sont les plâtriers, charpentiers, menuisiers, boulangers, charrons et ferblantiers. Les cordonniers, tailleurs d'habits, tisserands, maçons et quelques autres forment une classe intermédiaire.

11 - Quel est le mode des conventions usuelles ou exceptionnelles qui interviennent entre les ouvriers et les patrons, soit pour les travaux à exécuter à la campagne, soit pour le travail des usines, manufactures ou ateliers ?

Les ouvriers étant généralement payés à la journée, il ne se fait guère d'autres conventions pour les travaux des champs où l'on emploie des familles entières dans les fermes désignées sous le nom de maîtres-valets et payés au moyen de gages en grains et de bénéfices sur les cabaux. Il y a de plus les ouvriers qui travaillent à la pièce et dont il n'est pas possible de déterminer la convention.

12 - Si les sous-entreprises faites d'ouvriers à ouvriers et vulgairement connues sous le nom de marchandage sont usitées dans le canton ; indiquer quelles en sont les espèces ?

Il n'existe pas de ces sortes de traités.

13 - Quelle est la durée moyenne des travaux pendant l'année, le temps, les chances et les causes habituelles et accidentelles de chômage de chaque industrie ?

Excepté pendant la saison la plus rigoureuse de l'hiver, les travaux des champs se continuent toute l'année avec plus ou moins d'activité. La prospérité de cette importante branche d'industrie influe sur le travail des ouvriers des différents états. Plusieurs de ces derniers sont obligés de prêter leurs bras à l'agriculture dans les moments pressants, ce qui augmente leur bien-être, ne demeurant ainsi inoccupés que peu de temps. Les ouvriers tels que maçons, plâtriers, charpentiers etc. ne travaillent qu'environ les trois-quarts de l'année. Les autres industries ne supportent qu'un léger chômage.

14 - Quelle est la cause première de la prospérité ou de la décadence de telle ou telle industrie du canton ?

Puisqu'il n'y a pas dans ce canton d'industrie proprement dite, on ne peut pas y parler de décadence mais l'aisance pour tous les ouvriers se rattache à la prospérité agricole.

15 - Existe-t-il dans le canton des associations soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ? S'il en existe, quels sont les conditions et les résultats de ces associations ?

La réponse aux précédentes questions indique qu'il ne peut exister d'associations d'ouvriers si ce n'est chez quelques cultivateurs qui prennent en nature une part proportionnelle des produits des céréales.

16 - Quelles applications nouvelles pourrait-on faire des principes de l'association ?

Par suite de ce qui précède, on ne pourrait organiser qu'une société de secours mutuel.

17 - Quelle est l'influence sur l'industrie et le travail libre des travaux entrepris dans les maisons centrales de détention, hospices etc. ?

Les produits de ces établissements ne sont pas importés dans ce canton.

18 - Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation ?

Le manque de capitaux empêche le développement dans la production des terres. Si le numéraire était plus abondant ou le crédit mieux entendu, la consommation augmenterait certainement dans la proportion de l'aisance apportée dans chaque famille.

19 - Quel est le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance et de secours mutuels existant dans le canton en faveur des ouvriers ou patrons ? Quelles sont les conditions fondamentales des règlements de ces institutions ? Quels sont les résultats obtenus dans l'intérêt moral et matériel des membres affiliés ?

Il n'existe qu'une institution de ce genre dans ce canton. Les conditions sont les suivantes : chaque associé lors de son admission verse cinq francs et s'oblige de donner cinquante centimes par mois. Le produit est destiné à secourir les malades qui sont privés de travail pendant plus de deux jours et ils obtiennent un franc par journée ainsi que les soins gratuits du médecin. Cette association prospère de plus en plus et on a obtenu des résultats très satisfaisants.

20 - Quel est l'état de l'instruction parmi les travailleurs ? Combien, sur 100, savent lire et écrire, tant parmi les hommes que parmi les femmes ?

L'instruction est très arriérée, d'abord parce que les travailleurs n'en sentent pas assez l'importance et que la gratuité des écoles primaires serait indispensable pour les dédommager de ce qu'ils considèrent comme une perte de temps.

21 - Quel est l'état de l'éducation morale et religieuse ?

Le défaut d'instruction doit nuire nécessairement au développement de l'éducation religieuse et morale. Elle est néanmoins en progrès depuis plusieurs années.

22 - S'occupe-t-on de l'instruction professionnelle ? Quels seraient au besoin les moyens de la développer ?

On ne peut pas développer l'instruction professionnelle avant d'avoir obtenu des résultats satisfaisants pour l'éducation proprement dite.

23 - Quel est, dans les diverses industries du canton, le nombre d'heures consacrées au travail de chaque jour ?

En moyenne onze heures par jour pour les cultivateurs, neuf heures pour les ouvriers d'art. Cependant les tisserands, tailleurs d'habits, cordonniers etc. peuvent fournir au moins douze heures de travail.

24 - Quelles sont les industries du canton qui, au point de vue hygiénique, exercent une influence fâcheuse sur les ouvriers qui s'y livrent ?

La fabrication des cuirs, seule industrie insalubre établie à Mazères, est si peu importante et occupe un si petit nombre d'ouvriers qu'elle ne saurait influencer sur leur santé.

25 - Quel est l'effet du travail de nuit au point de vue moral et matériel ?

Le travail de nuit n'est pas usité dans ce canton. Quelques industries privées s'y livrent isolément ; ainsi il ne peut nuire à la morale ni à la santé publique.

26 - Quelles seraient, à côté des causes locales de malaise, les moyens propres à prémunir les ouvriers contre les maux signalés et à améliorer leur état ?

La prospérité de l'agriculture pourrait seule faire obtenir un bon résultat à cet égard.

27 - Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ?

Plusieurs années consécutives de pénurie des produits agricoles n'ont pu que laisser en souffrance un pays qui ne vit que par l'agriculture et si la cherté des grains y a fait rentrer l'année dernière quelques capitaux, ils n'ont profité qu'aux gros propriétaires et les ouvriers en ont souffert. L'abondance qui a succédé à cette misère n'a pas amélioré le sort de ces derniers, la classe moyenne n'ayant pas vendu les récoltes ou, n'en n'ayant retiré qu'un prix infime, ne s'est pas non

plus relevée, en sorte que les intérêts agricoles auraient besoin des secours du Gouvernement dont la masse de la population tirerait profit.

28 - Quels travaux pourrait-on entreprendre dans le canton à l'avantage de l'agriculture ?

Un double avantage résulterait de l'amélioration des voies vicinales. Les travaux sur les chemins de toutes les communes, en facilitant les communications qui sont interceptées une partie de l'année, pourrait occuper la généralité des ouvriers et quoique le travail de l'hiver soit moins productif, il serait bon de créer de nombreux chantiers publics qui donnerait du pain aux travailleurs malheureux.

La construction d'un canal d'irrigation dont le projet a été appuyé par le comice agricole de Saverdun serait d'une très grande utilité pour ce canton qu'il devrait traverser ou fertiliser dans sa plus grande étendue. Elle aurait aussi pour résultat d'assurer aux ouvriers un moyen d'existence pendant plusieurs années.

29 - Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ?

On ne pourrait arrêter l'émigration vers les villes qu'en assurant des moyens d'existence aux travailleurs des campagnes. Les grands travaux publics, bien entendu en leur assurant de l'ouvrage pour le présent, leur permettrait de compter sur une plus grande aisance dans l'avenir. Une bonne direction dans les diverses branches de l'éducation, en les moralisant, les attacherait davantage au sol et à la famille et paraliserait les effets de cette ambition démesurée et mal entendue qui fait quitter le certain pour des chimères. Malheur beaucoup moins commun dans ce canton que dans d'autres localités.

CANTON DE VARILHES

1 - Quelles sont les industries du canton ?

Il n'existe pas d'industrie dans le canton. L'agriculture et les divers métiers nécessaires aux besoins de la localité occupent les bras de tous nos travailleurs. L'agriculture occupe les divers métiers.

*2 - Quel est le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie, en hommes, femmes et enfants au-dessous de 16 ans ?
Nombre des ouvriers appartenant au pays. Nombre des ouvriers qui n'y ont qu'une existence temporaire.*

[Agriculture] : 1 500 [hommes], 200 [femmes], 85 [enfants]

[Divers métiers] : 35 [hommes], 12 [femmes]

[Ouvriers du pays] : 1 830
[Résidents temporaires] : 2.

3 - À quel âge les enfants, filles et garçons, commencent-ils ordinairement leur apprentissage ? Quel est le nombre des apprentis du canton, les conditions habituelles et la durée de l'apprentissage ?

Il n'y a guère dans le canton que les garçons qui se mettent en apprentissage. L'apprentissage commence d'ordinaire à l'âge de 14 ans. Sa durée est de deux ans. L'apprenti paie à son maître une somme de deux cens francs. Le nombre des apprentis s'élève à 8.

4 - Quelles ressources le canton offre-t-il au travail ? Pourrait-il occuper, soit dans l'industrie proprement dite, soit dans l'agriculture, un plus grand nombre de bras que celui qu'il emploie ?

Le canton n'offre pas de ressources particulières au travail. Le nombre de bras qu'il emploie suffit aux besoins de l'agriculture. Il ne pourrait en occuper au-delà. On a déjà dit que le canton ne possède aucune industrie.

5 - Quelles seraient les industries que la situation des lieux permettrait d'y développer ou d'y importer utilement ?

Aucune.

6 - Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ?

Nulle.

7 - Quel est, dans les diverses branches de travail, le terme moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers, pour les hommes, les femmes et les enfants ?

Le terme moyen du salaire des agriculteurs est pour les hommes de 1 fr 25 centimes, pour les femmes de 50 centimes et pour les enfants de 30 centimes. Celui des autres ouvriers est de deux francs.

8 - Quel est, au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable 1° à un ouvrier seul, 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge ?

Au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable ne saurait être moindre 1° pour un ouvrier seul de 400 fr, 2° pour un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge de 700 fr. .

9 - Quelles sont les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement ?

Les conditions d'existence des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement sont en général bonnes. Il est peu d'ouvriers qui ne possèdent quelques pièces de terre dont le produit joint à celui de leur travail leur permet de vivre dans une certaine aisance.

10 - Quelles sont, parmi les diverses branches du travail, celles où l'aisance est la plus grande et celles au contraire que frappe le plus souvent le fléau de l'indigence ?

Les diverses branches du travail sont dans des conditions à peu près égales d'aisance. Il n'en est aucune que le fléau de l'indigence frappe plus particulièrement.

11 - Quel est le mode des conventions usuelles ou exceptionnelles qui interviennent entre les ouvriers et les patrons, soit pour les travaux à exécuter à la campagne, soit pour le travail des usines, manufactures ou ateliers ?

Les conventions usuelles entre les ouvriers et les propriétaires sont le colontage à moitié fruits ou le salaire à la journée. Quant aux conventions entre ouvriers et patrons, il ne peut y en avoir puisque le canton ne possède aucun établissement industriel.

12 - Si les sous-entreprises faites d'ouvriers à ouvriers et vulgairement connues sous le nom de marchandage sont usitées dans le canton ; indiquer quelles en sont les espèces ?

Le marchandage est inconnu dans le canton.

13 - Quelle est la durée moyenne des travaux pendant l'année, le temps, les chances et les causes habituelles et accidentelles de chômage de chaque industrie ?

La durée moyenne des travaux pendant l'année est de 250 jours. Le mauvais temps est la seule cause de chômage.

14 - Quelle est la cause première de la prospérité ou de la décadence de telle ou telle industrie du canton ?

Le canton n'a d'autre industrie que la culture des terres et cette culture est évidemment en progrès. La cause de ce progrès doit être attribuée à l'esprit d'émulation que la Société d'agriculture est parvenue à développer chez la plupart de propriétaires ruraux.

15 - Existe-t-il dans le canton des associations soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ? S'il en existe, quels sont les conditions et les résultats de ces associations ?

Il n'existe pas dans le canton d'association soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

16 - Quelles applications nouvelles pourrait-on faire des principes de l'association ?

Aucune.

17 - Quelle est l'influence sur l'industrie et le travail libre des travaux entrepris dans les maisons centrales de détention, hospices etc. ?

Le canton ne possède ni maison centrale de détention ni hospice.

18 - Quels seraient les moyens d'augmenter la production et d'assurer le développement progressif de la consommation ?

La confection d'un canal de navigation et d'irrigation dans la vallée de l'Ariège et l'ouverture de nouvelles voies de communication.

19 - Quel est le nombre et l'espèce des institutions de prévoyance et de secours mutuels existant dans le canton en faveur des ouvriers ou patrons ? Quelles sont les conditions fondamentales des règlements de ces institutions ? Quels sont les résultats obtenus dans l'intérêt moral et matériel des membres affiliés ?

Il n'existe aucune institution de prévoyance et de secours mutuels dans le canton.

20 - Quel est l'état de l'instruction parmi les travailleurs ? Combien, sur 100, savent lire et écrire, tant parmi les hommes que parmi les femmes ?

L'instruction est peu répandue parmi les travailleurs d'un âge mûr. On peut évaluer à 90 sur 100 le nombre des enfants mâles qui savent lire et écrire ; l'éducation des filles est plus négligée. Cela tient à ce qu'il y a peu de communes qui possèdent des institutrices.

21 - Quel est l'état de l'éducation morale et religieuse ?

L'état de l'éducation morale et religieuse est en général satisfaisant.

22 - S'occupe-t-on de l'instruction professionnelle ? Quels seraient au besoin les moyens de la développer ?

On ne s'est jamais occupé de l'instruction professionnelle dans le canton. Cependant l'utilité de cette instruction se fait sentir depuis longtemps. L'adoption du projet de décret sur l'enseignement professionnel agricole rendrait un véritable service au pays. Cette loi tirerait l'agriculture nationale de l'état d'infériorité où elle languit comparativement à celle des autres pays et lui ferait un pas notable dans la voie du perfectionnement agricole.

23 - Quel est, dans les diverses industries du canton, le nombre d'heures consacrées au travail de chaque jour ?

Les ouvriers consacrent au travail de chaque jour douze heures par lesquelles ils en donnent deux au repos.

24 - Quelles sont les industries du canton qui, au point de vue hygiénique, exercent une influence fâcheuse sur les ouvriers qui s'y livrent ?

Aucune.

25 - Quel est l'effet du travail de nuit au point de vue moral et matériel ?

Il n'y a point de travail de nuit.

26 - Quelles seraient, à côté des causes locales de malaise, les moyens propres à prémunir les ouvriers contre les maux signalés et à améliorer leur état ?

Une organisation philanthropique qui réunirait dans une même famille tous les individus appartenant à la classe ouvrière. Cette organisation pourrait consister dans une contribution quotidienne de tous les ouvriers occupés pour donner une existence à ceux de leurs camarades qui se trouveraient sans ouvrage ou que l'âge, la maladie et les infirmités empêcheraient de travailler.

27 - Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ?

Les intérêts agricoles sont dans ce moment en souffrance. Cette souffrance provient de la vilité du prix des céréales et des produits vinicoles.

28 - Quels travaux pourrait-on entreprendre dans le canton à l'avantage de l'agriculture

La confection du canal de navigation et d'irrigation de l'Ariège et l'ouverture de nouvelles voies de communications, en facilitant les échanges, augmenteraient la richesse du canton et seraient une ressource précieuse de travail pour les ouvriers de la campagne, en cas de chômage pendant l'hiver.

29 - Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes, et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ?

Nos travailleurs des campagnes n'émigrent pas.

